

Les côtes

Distance

↔ 9 km

Durée

🕒 2h45

Difficulté

📊 Modéré

Dénivelé

↗ +300 m

Balisage

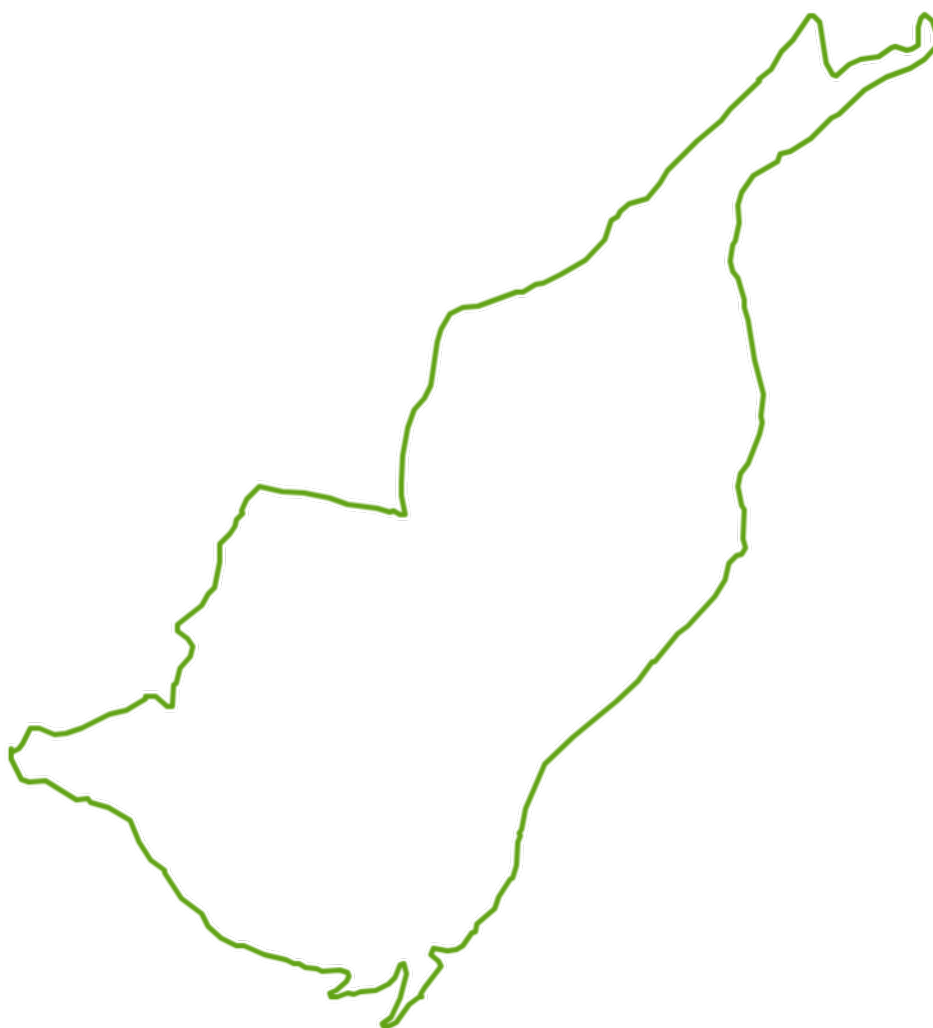
 Jaune

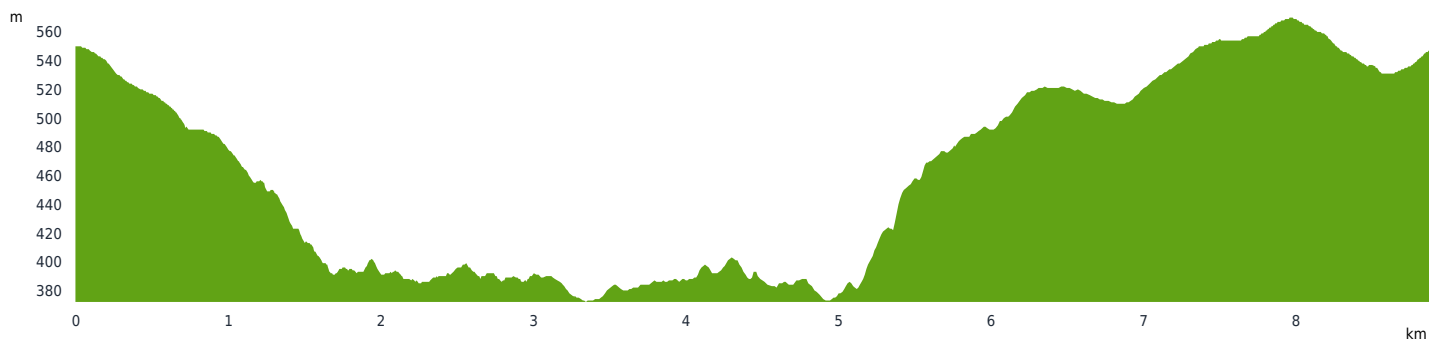


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Ayat-sur-Sioule

Adresse de départ

Parking de l'Église d'Ayat-sur-Sioule
63390 Ayat-sur-Sioule

Accès au point de départ

Rejoindre Ayat-sur-Sioule à 60 kms au nord-ouest de Clermont-Ferrand. Parking et panneau de départ à proximité de l'Église.

Description du parcours

C'est une agréable balade au départ d'Ayat-sur-Sioule, village natal du célèbre général bonapartiste Desaix né en 1768. Le chemin descend au bord de la Sioule et longe cette rivière sauvage et préservée.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Dos au panneau de départ, emprunter l'impasse, continuer en restant à gauche, passer entre les bâtiments et aller en face. Puis, descendre le sentier jusqu'à une petite route.

Étape 2 : L'emprunter à droite jusqu'à un carrefour routier, aller à gauche sur 10 mètres et bifurquer de suite à droite sur un sentier. Rejoindre une route, la traverser et continuer en face. Descendre le sentier dans les bois jusqu'à une route. La suivre à gauche, ignorer la route qui monte à Ponchaigne et poursuivre à droite le chemin goudronné le long de la Sioule (moulin de Fayolle) jusqu'à l'intersection dans le lieu-dit Gaby.

Étape 3 : Continuer tout droit le chemin jusqu'à une fourche, prendre à droite et longer la Sioule jusqu'à la fourche suivante. Monter à gauche, rester sur le chemin principal en ignorant les chemins sur la droite. Poursuivre tout droit sur une petite route pendant 1 km et demi jusqu'à une intersection avec 2 chemins latéraux.

Étape 4 : Prendre celui de droite. À l'intersection suivante, monter à gauche jusqu'à un village, suivre la route à gauche. Aux deux intersections suivantes, tourner à droite et rejoindre le point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.